



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

RÈGLEMENT 2022-151 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

est, par les présentes, donné par le soussigné, greffière de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2022, le règlement Code d'Éthique et de Déontologie des élus municipaux portant le numéro 2022-151 a été adopté.

Ce règlement est adopté en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 11 février 2022.

Hélène Dumais, greffière

Certificat de publication

Je, soussigné, Hélène Dumais, greffière de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 11 février 2022 et en publiant dans le bulletin municipal.

En foi de quoi je donne ce certificat 11 février 2022

Hélène Dumais, greffière